

Mairie de Cléon
Direction des Services Techniques

Affaire suivie par :
Responsable Administratif et Urbanisme
Valérie VARNIER
Tél : 02 32 96 25 40
v.varnier@ville-cleon.fr

Objet : Dossier GALE- RAZZAGHI

Maître,

Je fais suite à votre courrier en date du 10 octobre dernier concernant le dossier de Madame Gale sise 423 Rue de Bédanne.

Je vous informe que ce dossier en cours depuis 2014 a fait l'objet de plusieurs concertations avec votre cliente et le service instructeur de la Métropole, afin de lui apporter conseils et solutions sur ses divers projets tout en respectant l'application de la réglementation du Plan Local d'Urbanisme.

Au fil des années et au regard de l'application du Plan Local d'Urbanisme sur lequel s'appuie chaque demande d'autorisation des sols et ce « pour tous » Madame Gale n'a pas suivi ces recommandations.

Il lui a été notifié à plusieurs reprises, par courrier simple et ou en recommandé de répondre aux sollicitations. La plupart des demandes n'ont pas été suivies d'effet et de ce fait, après les délais impartis, déclarés en « refus tacite ». Ces notifications lui ont été envoyées en recommandé avec accusé de réception.

Cependant, il s'avère que la commune et ou les services de la Métropole n'ont jamais eu de retour de sa part. Que tous les recommandés nous ont été retournés « non réceptionnés » que le service de la Poste ne peut déposer aucun courrier : la boîte aux lettres ayant été supprimées volontairement par Madame Gale, afin selon ces dires « ne plus être importunée ».

A ce jour, Madame Gale poursuit sans accord tous les travaux qu'elle entreprend et ce sans autorisation. Alors qu'elle a bien, pour le dossier de clôture réceptionné l'arrêté interruptif de travaux. Que les services de la Métropole par avis écrit sur ce dossier ont souligné « qu'il ne sera pas possible de

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon
Rue de l'Eglise - 76410 Cléon
Tél : 02 32 96 25 40 - Fax : 02 35 77 65 64
www.ville-cleon.fr

CLÉON

Maître Benjamin Dewhurst
TOQUE AV

PIECE N 68

Maître LIPSKI
Avocat à la Cour
5 Boulevard JEAN JOSE
7.100 MEAUX

MAIRIE DE CLÉON

Service :
COURRIER ARRIVE LE

06 DEC. 2022

Copie

modifier l'arrêt de bus, le pétionnaire doit en tenir compte pour le positionnement de son portail » (avis du 02 mai 2022 du service voirie de la Métropole - notifié avec l'arrêté de refus de la déclaration préalable de clôture).

Il ne revient pas à la commune ni à aux services de la Métropole de modifier les modalités d'envoi des autorisations d'urbanisme. Tous les dossiers déposés par Madame Gale ont été à ce jour instruits et notifiés au demandeur avec accusé de réception. Ces derniers ayant été retournés en mairie « non réceptionnés » sont à sa disposition, à retirer sur place, au service urbanisme de la Mairie.

Il est important de souligner l'impartialité de la commune vis-à-vis de tous ses administrés.

Vous souhaitant bonne réception de ces informations.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,

Frédéric Marché



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise - 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 - Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr